

# Pistes d'action – Comité de travail

## Prévention et contrôle d'une infestation de punaises de lit par les établissements de santé et de services sociaux

<b>Composition du comité de travail</b>	<b>Contexte</b>	<b>Particularité du risque</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable Santé publique</li> <li>• Responsable Service d'hygiène (CH, CA, CLSC)</li> <li>• Responsable Soins infirmiers/Bureau de santé</li> <li>• Responsable Prévention des infections</li> <li>• Responsable Ressources humaines – Santé sécurité au travail</li> <li>• Responsable Communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des cas à Montréal et en Montérégie</li> <li>• Jusqu'à 50 % des appels aux exterminateurs de la Montérégie concernaient les punaises de lit en 2010; hausse de 30 à ≥ 50 % depuis 2009</li> <li>• Importance de réagir vite si infestation – l'identification de la punaise est simple</li> <li>• Des moyens existent pour prévenir l'infestation dans les milieux de santé</li> <li>• Personne n'est à l'abri, mais avec des mesures préventives adéquates, on réduit le risque</li> <li>• Les méthodes de contrôle nécessitent la coordination de plusieurs acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficiles à éliminer - longévité remarquable - capacité de survivre sans l'hôte et sans nourriture</li> <li>• S'infiltrent facilement - vaste gamme de cachettes - se déplacent au sol, entre les pièces, par les fissures, dans les murs, entre les étages</li> <li>• Peuvent se disperser dans tout l'établissement en quelques semaines</li> <li>• Éclosion tardive des œufs – évolution sur 6 mois; pontes étalées dans le temps – dans différents endroits</li> <li>• Résistance aux différents pesticides (pratiques non uniformes d'extermination)</li> <li>• Propagation par : vêtements, valises, sacs, effets personnels, fauteuil roulant, buanderie, articles prêtés, etc.</li> </ul>	
<b>Enjeux de gestion</b>	<b>But du plan</b>		<b>Impact santé – clientèles vulnérables</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder aux punaises de lit leur juste place (menaces à la santé vs nuisance)</li> <li>• Mobiliser et responsabiliser les divers services concernés</li> <li>• Opter pour une gradation de mesures adaptées à l'évolution de la situation</li> <li>• Anticiper les retombées des messages au personnel et à la clientèle</li> <li>• S'en remettre à un exterminateur certifié en situation d'infestation</li> <li>• Efficacité d'intervention, coûts, personnel impliqué, impacts sur la clientèle et les services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter l'infestation dans l'établissement</li> <li>• Rassurer et réduire le stress en cas d'infestation</li> <li>• Appuyer rapidement les gestionnaires et les intervenants</li> <li>• Émettre des recommandations adéquates</li> <li>• Bien doser les efforts de prévention. La punaise est une nuisance et non une menace à la santé.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteintes cutanées <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Papules œdémateuses, cloques enflammées</li> </ul> </li> <li>• Caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lésions typiques de piqûre d'insecte</li> <li>▶ Groupées</li> <li>▶ Provoquent généralement de fortes démangeaisons</li> </ul> </li> <li>• Estimation du pourcentage de domiciles infestés <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Montréal : 2,790 %, comparativement à New-York et Toronto : ± 6,7 %</li> </ul> </li> </ul>
<b>Hygiène et salubrité</b> <b>*Premier répondant en cas d'infestation</b>	<b>Clientèles cliniques externes, urgences, secteurs services et prévention des infections</b>	<b>Clientèle à domicile</b>	<b>Transfert – admission en établissement</b>
<b>Prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure les punaises de lit dans les mesures habituelles de prévention de l'établissement</li> <li>• Surveiller les postes d'entrée les plus à risque et les clientèles plus vulnérables (santé mentale, psychiatrie, perte d'autonomie)</li> <li>• Repérer les clients qui présentent des indices révélateurs (piqûre, punaise (s) sur les vêtements)</li> <li>• Convenir des consignes à suivre lorsque la présence de punaises est suspectée ou avérée</li> <li>• Identifier les besoins de formation selon les secteurs d'activités et prévoir les actions requises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorités : soins et services à domicile, SIPPE, services sociaux</li> <li>• Surveiller les indices : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Indices dermatologiques</li> <li>▶ Inspection des matelas, literie, chambres ou pièces habitées</li> </ul> </li> <li>• Convenir des consignes à suivre lorsque la présence de punaises est suspectée ou avérée (protection des vêtements, où s'asseoir, etc.)</li> <li>• Informer le client et l'encourager à passer vite à l'action; déconseiller l'usage d'insecticides tout seul (inefficacité et nocivité)</li> <li>• Identifier les besoins de formation selon les secteurs d'activités et prévoir les actions requises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller les indices</li> <li>• Informer la clientèle des précautions à prendre (ex. : vêtements dans des sacs de plastique)</li> <li>• Inspecter les effets personnels (vêtements, accessoires, etc.) lors de l'arrivée en établissement. Si punaises détectées, récupération et traitement rapides des effets personnels</li> <li>• Consignes au personnel</li> <li>• Procédure de SAS (antichambre, prêt de vêtements et d'accessoires au besoin) dans milieux à risque</li> </ul>
<b>Infestation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer immédiatement le service hygiène et salubrité</li> <li>• Dispositions particulières pour la clientèle et le personnel</li> <li>• Réorganisation des services en fonction de l'inoccupation et de la réintégration des lieux</li> <li>• Gestion des lits</li> <li>• Avis de la Prévention des infections</li> <li>• Évaluation de l'efficacité des interventions</li> <li>• Insister sur la collaboration – soutenir le personnel</li> <li>• Communiquer et informer adéquatement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilités du locataire <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aviser le propriétaire immédiatement</li> <li>▶ Préparer son logement en vue de l'extermination</li> </ul> </li> <li>• Décisions de l'établissement : si le client ne collabore pas/ soutien en cas d'infestation (clients non autonomes, cas santé mentale)/Propriétaire négligent/Recours à la municipalité/Lien ressources communautaires</li> <li>• Si le personnel a des craintes d'avoir rapporté des punaises de lit : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sécher les vêtements et effets personnels au moins 30 minutes à haute température</li> </ul> </li> </ul>	<b>Buanderie</b>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site à risque de propagation</li> <li>• Mesures spécifiques pour récupération rapide et traitement direct des articles infestés (draps, vêtements)</li> <li>• Consignes spécifiques pour traitement des items venant de l'extérieur</li> </ul>
<b>Prêts de matériel</b>	<b>Ressources humaines</b> <b>Santé et sécurité au travail</b>	<b>Communication</b> <b>(ciblée et répétitive selon prévalence et gravité)</b>	<b>Santé publique</b>
<b>Prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et consignes au personnel selon le lieu d'infestation et la gravité</li> <li>• Décisions : Le personnel doit-il tenir l'employeur informé si présence de punaises à son domicile? Consignes en tel cas</li> <li>• Consigne d'utilisation de voiture personnelle. Si oui, mesures à prendre</li> <li>• Approche : discrétion, soutien, ne pas amplifier ni entretenir le problème</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interne : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Information au personnel et Information aux usagers</li> </ul> </li> <li>• Externe : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Responsabilité populationnelle</li> <li>▶ Se rappeler que la municipalité est le premier répondant pour l'information à la population et la gestion des cas sur le territoire</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et mobilisation des partenaires selon la gravité et la prévalence des infestations sur le territoire</li> <li>• Responsabilité populationnelle (Information, prévention, approche intersectorielle pour la gestion des cas complexes en appui à la municipalité)</li> <li>• Mobilisation de partenaires pour supporter les clientèles plus vulnérables</li> <li>• Communication ciblée et possiblement répétitive dans le temps</li> </ul>